

## Divorces

4.5.7

Le nombre des jugements définitifs de divorce rendus au Canada a fortement augmenté par suite des modifications apportées en 1968 à la législation sur le divorce. Le nombre de divorces s'est élevé à plus de 57,155 en 1978, contre une moyenne de 11,000 par an environ pour la période 1966-68. En Colombie-Britannique le taux de divortialité était de 326.7 pour 100,000 personnes et en Alberta, de 310.4, les plus élevés de toutes les provinces. Par comparaison, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard avaient les taux les plus bas, soit respectivement 75.0 et 110.7 (tableau 4.47). D'après les estimations fondées sur les taux de divortialité en 1971, il est possible que le cinquième environ des personnes qui se sont mariées entre 15 et 25 ans (nées entre 1946 et 1956) obtiennent un divorce avant l'âge de 45 ans.

**Sexe des demandeurs.** En 1977, le nombre des divorces accordés à des femmes était près de deux fois supérieur au nombre accordé à des hommes, soit 36,587 contre 18,783. Ces chiffres donnent un ratio de 51 divorces accordés à des hommes pour 100 accordés à des femmes.

**Causes de divorce.** En 1977, d'après les statistiques, la cause de divorce la plus fréquente était l'adultère (22,649 cas), qui a remplacé la séparation depuis au moins trois ans (22,447 cas). Parmi les autres causes invoquées pour le divorce et les raisons de la rupture des mariages figurent la cruauté mentale (13,981), et physique (11,221), la désertion du demandeur pendant au moins cinq ans (1,870) et l'alcoolisme (1,791).

**Enfants à charge.** Sur les 55,370 divorces accordés en 1977, 44.6% ne touchaient aucun enfant à charge. La proportion de divorces mettant en cause des enfants à charge est passée de 55.8% en 1972 à 58.7% en 1977. Dans le cas de ces divorces, près de deux sur cinq ne mettaient en cause qu'un seul enfant, et près du tiers, deux enfants.

**Durée du mariage.** La durée du mariage dans 17.2% des divorces au Canada en 1977 était inférieure à cinq ans, et dans 47.4% des cas, inférieure à 10 ans. La tendance à court terme ces dernières années indique un raccourcissement relatif de la durée moyenne du mariage avant le divorce. En 1974, 15.5% seulement des divorces concernaient des mariages qui avaient duré moins de cinq ans, et 43.7% des mariages qui avaient duré moins de 10 ans. La durée médiane du mariage en 1974 était de 11.5 ans comparativement à 10.5 en 1977.

**État matrimonial.** Pour plus de neuf personnes divorcées sur 10 en 1977, il s'agissait d'un premier divorce. Environ 6.5% des divorces ont été accordés à des personnes qui étaient divorcées au moment de leur dernier mariage, et moins de 2% à des personnes qui étaient veuves.

## Migration

4.6

Outre les faits d'état civil (fécondité, mortalité, nuptialité), les mouvements de population en provenance et à destination d'autres pays (immigration et émigration) affectent également la croissance et la structure démographique du Canada.

### Immigration

4.6.1

La politique d'immigration du Canada est fondée sur le principe de la non-discrimination et insiste particulièrement sur le choix d'immigrants dont on prévoit qu'ils pourront s'adapter à la façon de vivre des Canadiens et contribuer au développement économique et culturel du Canada.

Les agents d'immigration canadiens évaluent selon des critères uniformes les requérants de toutes les parties du monde et, mis à part les parents parrainés et les réfugiés, choisissent ceux qui possèdent des qualifications professionnelles en demande au Canada.

La Commission de l'emploi et de l'immigration réglemente également l'entrée des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers qui ont l'intention de s'inscrire dans